



MAIRIE DE COGGIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°38/2017

Séance du 27 Juillet 2017

OBJET : Acquisition d'une parcelle de terrain désaffectée au village (courrier de Monsieur ABEL Marc).

**Date de la convocation :
24 Juillet 2017**

L'An deux mille dix-sept, le Jeudi 27 Juillet à 18 heures, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, Mathieu RUBINI.

**Nombre de membres
composants l'Assemblée :
15**

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Marius PERI, Monsieur Sébastien SPADA, Madame Emmanuelle SAUL (Adjoints), Madame Maryse NATALI, Monsieur Bernard LAPORTE, Monsieur Jean-Antoine MARCELLESI, Monsieur Francescu SANDRI, Conseillers Municipaux.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 15**

ETAIENT ABSENTS : Madame Claudia ANDREANI, Madame Laurène BIFERALI, Monsieur Michel COGGIA, Monsieur Éric PIEZSKO, Monsieur Frédéric LECA.

**Nombre de membres
présents : 8**

ETAIENT REPRESENTES : Madame Françoise ANGELI par Madame Emmanuelle SAUL, Monsieur Jean-François ALIAGA par Monsieur Bernard LAPORTE.

Nombre de votants : 10

Quorum : 08

**Secrétaire de séance :
Madame Emmanuelle
SAUL**

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20170906-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/09/2017

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal le courrier en date du 15 juillet 2017 de Monsieur Marc ABEL, à savoir, l'acquisition d'une parcelle de terrain communal d'une superficie de 4 mètres carrés, d'aucune utilité publique, et mitoyenne à sa parcelle de terrain cadastrée Section B n°198.

Il expose qu'une enquête publique est nécessaire au déclassement de cette parcelle issue du domaine public communal,

Il expose enfin qu'un géomètre sera missionné pour effectuer un document d'arpentage suivi d'un bornage.

Le Conseil Municipal

Sur exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Considérant, la demande de Monsieur ABEL,

Considérant, que cette parcelle n'est d'aucune utilité publique pour la commune,

Après, réunion du Conseil Municipal de ce jour,

A l'unanimité de ses membres présents

Les membres du conseil municipal,

Approuvent le déclassement du Domaine Public.

Autorisent le maire à lancer l'enquête publique,

Autorisent le Maire à désigner un Géomètre Expert,

Autorisent le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires et de signer toutes pièces issues des présentes.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Mathieu RUBINI

Le présent acte est exécutoire de plein droit en vertu de la loi de décentralisation (loi du 02 mars 1982) à la date de transmission aux services de la légalité des actes administratifs.

Le présent acte a été transmis aux services de Monsieur le Préfet de la Corse du Sud le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20170906-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/09/2017